Université de Constantine
Faculté de Médecine de Constantine
Service de Médecine du travail

MODULE DE MEDECINE DU TRAVAIL

3ème Rotation 2012 2013

EXAMEN DU10 février 2013

40 Questions, chacune est notée 0,5 points, durée de l'épreuve O1 heure

Questions à choix simple :

1/- La connaissance du mécanisme d'action d'une substance toxique permet :

A- Le retrait du travailleur malade de toute exposition professionnelle.
B- Le maintien du travailleur à son poste avec une surveillance périodique.
C- La prevention de toute déviation de l'homéostasie à un stade ou cette perturbation est encore réversible.
D- De déceler les différentes atteintes chez le travailleur exposé.
E- De diagnostiquer une maladie professionnelle et sa déclaration

2/- La quantité d'une substance toxique absorbée par voie respiratoire dépend de :

A- De son mode d'action.
B- De sa possibilité de se fixer sur des organes cibles.
C- De sa capacité à induire une atteinte respiratoire.
D- De son degré de toxicité.
E- La concentration du toxique dans l'air et de la durée d'exposition.

3/- Le transport transépidermique est d'une substance est :

A- Plus rapide et plus important que la voie pilosébacée.
B- Plus rapide mais moins important que la voie pilosébacée.
C- Moins rapide et moins important que la voie pilosébacée.
D- Moins rapide mais plus important que la voie pilosébacée.
E- Est identique les ceux voies.

4/- Après sa pénétration dans l'organisme, toute substance toxique :

A- Est immédiatement éliminée.
B- Est véhiculée vers le rein pour être éliminée.
C- Se distribue dans différents compartiments de l'organisme.
D- Se lie à d'autres substances pour acquérir une toxicité plus importante.
E- Est dégradée au niveau de l'organe cible puis éliminée.

C

5/- La visite médicale périodique permet de :

A- Revoir l'aptitude du travailleur.
B- Détecter les sujets intoxiqués pour les traiter.
C- Connaitre les conditions de travail.
D- Déterminer le nombre de sujets intoxiqués au niveau de chaque poste de travail.
E- Identifier les produits toxiques au niveau de chaque poste de travail.

A

6/- La surveillance biologique de l'exposition permet :

A- D'instaurer un traitement en cas d'intoxication.
B- De connaitre les conditions de travail exposant à un risque toxique.
C- D'améliorer les conditions de travail.
D- D'apprécier le risque pour la santé.
E- D'établir un rapport pour l'organisme de sécurité social.

D

7/- La prévention technique consiste à :

A- Se protéger contre les différents produits manipulés en milieu industriel.
B- Surveiller l'état de santé des travailleurs exposés à des produits toxiques.
C- Procéder à des changements de postes de travail en cas d'intoxication.
D- Déclarer les accidents survenant sur les lieux de travail.
E- Remplacer les travailleurs intoxiqués par des travailleurs sains.

A

8/- En cas de dermatose professionnelle, on doit :

A- Ecarter temporairement le travailleur de toute exposition.
B- Ecarter définitivement le travailleur de toute exposition.
C- Informer le travailleur du risque encouru.
D- Laisser le travailleur décider s'il veut changer de poste ou pas.
E- Instaurer un traitement médical et suivre l'évolution de la maladie.

B

9/- Le benzène est un hydrocarbure :

A. Halogéné
B. Oxygéné
C. Aromatique
D. Soufré
E. Substitué

10/- L'élimination des solvants se fait à 50 à 80% par voie :

A. Digestive
B. Cutanée
C. Respiratoire
D. Urinaire
E. Sueur

11/- En cas d'exposition aigue aux solvants la gravité de l'atteinte cutanée et fonction de :

A. La concentration atmosphérique du solvant
B. La nature du solvant
C. Le temps de contact
D. L'état de la peau
E. la condition d'utilisation du solvant

12/- le psycho-syndrome organique est une affection neurologique en rapport avec l'exposition professionnelle aux :

A. Plomb
B. Benzène
C. monoxyde de carbone
D. Solvants
E. Mercure

13/- En cas d'accident d'exposition au sang le risque de contracter une hépatite virale B est élevé si la sérologie du patient source est :

A. Antigène Hbs (+)
B. Antigène Hbs (+) , antigène Hbe (+)
C. Antigène Hbs (+) , anticorps HBc (+)
D. Antigène Hbs (+) , anticorps antiHbe (+)
E. Anticorps anti Hbs (+), Anticorps antiHBc (+)

14/- Le passage à la chronicité est confirmé en cas d'hépatite virale B si

A. Persistance de l'ictère
B. Persistance des douleurs abdominales
C. Persistance de l'élévation des transaminases
D. Persistance de l'antigène Hbs
E. Persistance de l'antigène Hbe

15/- Parmi les produits toxiques suivants, lequel est considéré comme responsable de l'épithélioma scrotal ?

A. les solvants chlorés
B. l'arsenic
C. le Minium
D. le benzopyrène
E. Le benzène

16/- Parmi les affections suivantes, une ne complique jamais une silicose laquelle ?

A- Insuffisance ventriculaire droite
B- Aspergillose pulmonaire
C- Pneumothorax
D- Mésothéliome pleural
E- Tuberculose

17/- Quelle condition doit obligatoirement remplir une maladie pour être reconnue en tant que maladie professionnelle ?

A- Délivrance par le médecin traitant d'un certificat affirmant qu'elle est la conséquence de l'exercice prolongé de la profession
B- Etre reconnue comme maladie professionnelle par un médecin du travail
C- Etre reconnue par plusieurs spécialistes
D- Remplir les conditions énumérées dans un tableau consacré à cette maladie
E- Etre exposé pendant toute une vie au même risque professionnel

18/- Le diagnostic radiologique de la silicose repose sur la présence ?

A- D'anomalies de la silhouette cardiaque
B- De calcifications pleurales
C- De calcifications de type miliaire
D- D'images de fibrose linéaire
E- D'opacités micro-nodulaies

19/- Un certificat médical initial à l'occasion d'une déclaration de maladie professionnelle doit être adressé ?

A- A l'employeur
B- A la commission santé de la wilaya
C- A la Caisse nationale d'assurance sociale
D- Au Service de médecine du travail pour accord
E- A l'inspection du travail territorialement compétente

20/- Le médecin du travail dans une commission d'hygiène et de sécurité a un rôle de :

A- Collaborateur administratif
B- Président de la commission
C- Meneur des débats
D- De conseiller de la commission
E- De médecin tout simplement

Questions à choix multiple :

21/- Par definition un solvant est une substance capable de :

1. Dissoudre la substance
2. Extraire la substance
3. Modifier la substance
4. Se modifier elle-même en présence de la substance
5. Diluer la substance

A : 1,3,4 B :2,3,4 C :1,2,4 D :1,2,5 E :1,3,5

22/- Les solvants halogénés en plus des atteintes communes aux solvants provoquent en cas d'exposition aigue :

1. Atteinte du système nerveux périphérique
2. Atteinte rénale
3. Atteinte musculaire
4. Atteinte hépatique
5. Atteinte osseuse

A : 1,2,4 B : 1,4,5 C :2,3,4 D :2,3 E :1,2,5

23/- Les troubles neurologiques en cas d'intoxication aigue par les solvants associent :

1. Anesthésie du SNC
2. Convulsions
3. Paralysie
4. Syndrome ébrio-narcotique
5. Coma

A :1,2,3 B :1,3,5 C :1,2,4,5 D :1,4,5 E :3,4,5

24/- Le syndrome ébrio-narcotique associe

1. Vertiges
2. Diarrhées
3. Ivresse
4. Nausées
5. Céphalées

A :1,2,4,5 B : 1,3,4,5 C : 1,3,5 D :2,4 E : 2,3,4

25/- Dans la classification des solvants les hydrocarbures oxygénés sont :

1. Le styrène
2. Les alcools
3. Les cétones
4. L'hexane
5. L'éthanol

A :1,2,3 B : 1,2,3,5 C : 1,[illegible],3,5 D : 2,3,5 E : 2,3,4,5

26/- Les solvants susceptibles d'engendrer des troubles hématologiques sont :

1. éther de glycols
2. chloroforme
3. benzène
4. Toluène
5. Alcools

A : 1,3,4 B : 2,3,4 C : 3,4 D : 1,3 E : 1,3,4,5

27/- le (POS) associe :

1. des troubles psychosensoriels
2. des troubles du sommeil
3. alteration des fonctions cognitives
4. Troubles de l'humeur
5. Folie sulfocarbonée

A : 1,2,4,5 B :2,3,4 C : 1,2,3,5 D :3,4,5 E: 1,3,4,5

28/- La liste des travaux du tableau de réparation des hépatites virales professionnelles comprend les professions suivantes :

1. Les éboueurs
2. Le personnel soignant
3. Les égoutiers
4. Le personnel d'entretien des hôpitaux
5. Les laborantins

A :1,2,3,4 B :1,3 C: 2,4,5 D :2,3,4, E :1,2,3,4,5

29/- Quelles sont les réponses exactes à propos d'un agent cancérogène ?

1. C'est un agent capable d'augmenter la fréquence des cancers dans une population exposée
2. Il peut être infectieux et Toxinique
3. Il peut être proto-oncogène ou promoteur
4. Il peut être professionnel ou extraprofessionnel
5. Il ne modifie pas la répartition de la localisation des cancers observés dans une population avec augmentation du nombre global des cancers

A : 1,3,4,5 B : 1,2,4,5 C :1,2,3,4,5 D :1,2,3,4 E : 1,4,5

30/- Quelles sont les propositions exactes à propos de l'intoxication chronique au plomb ?

1. Les effets engendrés par des expositions répétées n'apparaissent que lorsque le toxique s'accumule dans l'organisme et atteigne une concentration seuil.
2. Elle résulte d'une exposition de courte durée et d'une absorption rapide du toxique,
3. Les effets engendrés par des expositions répétées s'additionnent sans que le toxique ne s'accumule dans l'organisme,
4. Elle résulte d'expositions répétées pendant une longue période
5. Les effets toxiques

A : 1,2, B : 1,4 C : 2,3 D : 3,4 E : Aucune des réponses

31/- L'imprégnation saturnine se caractérise par :

1. Plombémie < à 40 µg/100 ml de sang
2. Plombémie > 70 µg/100ml de sang
3. L'ALA urinaire > 15 mg/l
4. Plombémie < 70 µg/100ml de sang et > 40 µg /100ml de sang
5. L'ALA < à 10 mg/l

A : 1,3 B :2,3 C : 4, 5 D : 2, 5 E : 3,4

32/- La classification des agents cancérogènes selon le CIRC (centre international de recherche sur le cancer)

1. porte sur les produits cancérogènes quel que soit leur nature
2. ne concerne que les produits chimiques
3. A été établie par des commissions d'experts internationaux en cancérogénèse
4. N'a pas de caractère réglementaire
5. porte sur des situations d'exposition et procédés industriels

A : 1,3,5 B :1,3,4,5 C :2,3,4 D :2,4,5 E : 2,3,4,5

33/- Parmi les étiologies suivantes, lesquelles peuvent donner un cancer cutané ?

1. le benzène
2. les ultra-violets
3. les sous-produits du pétrole
4. les poussières de bois
5. le bioxyde de silicium

A :1,2,3, B :1,3,4,5 C :2,3 D : 4,5 E : 4,5

34/- Le but de la visite médicale d'embauche est :

1. De rechercher si le sujet n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres travailleurs*
2. D'établir un certificat médical de bonne santé
3. De s'assurer que le travailleur est médicalement apte au poste de travail auquel le chef de l'établissement envisage de l'affecter*
4. De mettre inapte les personnes malades chroniques
5. De proposer un poste de travail à toute nouvelle recrue

A :1,2,3 B :1,3 C :2,4 D :3,4,5 E :2,5

35/- Le test d'éviction est dit « négatif » si :

1. Amélioration des lésions
2. Disparition des lésions
3. Persistance des lésions
4. Aggravation des lésions
5. Traitement des lésions

A : 1,2 B : 3,4 C : 1,2,3 D : 1,2,5 E : 3,4,5

36/- Un cancer professionnel est caractérisé par :

1. Des facteurs de risque multiples
2. Des expositions multiples et cumulatives
3. Sa localisation secondaire
4. Résulte d'une exposition professionnelle
5. Sous déclaration générale des cas

A : 1,2,4,5 B : 1,3,4 C : 1,2,4,5 D : 1,3,4,5 E : 1,2,4

37/- Quelles sont les propositions exactes concernant la reconnaissance et la réparation d'une maladie professionnelle ?

1. La maladie doit répondre à tous les critères exigés dans le tableau des maladies professionnelles
2. La déclaration se fait par la victime ou ses ayants droits
3. Si contestation du caractère professionnel de la maladie par l'employeur ou la caisse d'assurance maladie ; la victime ou ses ayants droits doivent apporter la preuve de l'origine professionnelle de la maladie
4. La victime (ou ses ayants droits) n'a pas à apporter la preuve de l'origine professionnelle s'il a été habituellement exposé au risque cité dans le tableau des maladies professionnelles
5. La notion d'exposition professionnelle n'est pas obligatoire pour la déclaration

A : 1,2,3 B : 1,2,4 C : 1,4 D : 2,3,4 E : 1,2,3,4

38/- La reconnaissance d'un cancer en maladie professionnelle nécessite

1. Une durée d'exposition minimale (si mentionnée dans le tableau)
2. Que la profession soit définie dans une liste (si la liste est limitative)
3. L'absence de facteurs de confusion (le tabac)
4. Que le cancer soit primitif
5. Délais de prise en charge respecté

A : 1,2,3,4,5 B : 2,4,5 C : 1,2,4,5 D : 1,2,3,4 E : 2,3,4,5

39/- Parmi les propositions suivantes à propos du plomb lesquelles sont exactes ?

1. Le plomb est un toxique cumulatif
2. La demi -vie du plomb dans les tissus osseux varie de 5 à 20 ans
3. Le plomb absorbé est éliminé principalement par les phanères
4. Le plomb est un toxique thioloprive
5. le plomb est neurotoxique

A : 1,2,3,4 B :1,2,4,5 C :2,3,5 D :1,3,5 E :1,2,3,4,5

40/- Parmi les objectifs de la visite médicale périodique, on citera

1. Ecartement des travailleurs n'ayant pas fait l'objet de visite médicale d'embauche
2. Elargissement de la batterie d'examens complémentaires
3. Recensement des problèmes de santé dans l'entreprise
4. Reclassements professionnel des malades chroniques
5. Réévaluation de l'aptitude médicale

A :1,2,3 B :2,3 C :3,5 D :1,4,5 E : 2,5

BON COURAGE